



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION  
(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 12 284 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du tramway de Québec n'est pas attaché et que la décision de sa réalisation (4<sup>e</sup> décret) ne sera prise qu'en 2027, à la suite du dépôt du rapport de la CDPQ infra;

**CONSIDÉRANT QUE** la construction du tramway de Québec nécessitera, selon les informations du bureau de projet, l'abattage de plus de 1 584 arbres, dont plusieurs centenaires;

**CONSIDÉRANT QUE** ces arbres centenaires sont irremplaçables, uniques, abaissent la température lors de grandes canicules et ajoutent à la beauté du secteur ainsi qu'à la plus-value de la santé des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ces arbres absorbent le CO<sub>2</sub> et qu'il faudra plus de 13 ans pour contrer les émissions de gaz à effet de serre créées seulement par les travaux de construction du tramway;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de protection a été déposée à l'UNESCO, dont la Ville de Québec est membre, pour que ces arbres soient ajoutés à la Liste du patrimoine mondial en péril, selon l'article 11.4-1 de la charte de l'UNESCO.

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire pour sauvegarder les arbres sur le tracé du tramway.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
**Maïté Blanchette Vézina**  
**Députée de Rimouski**

**6 avril 2022**

**Date de signature de l'extrait**